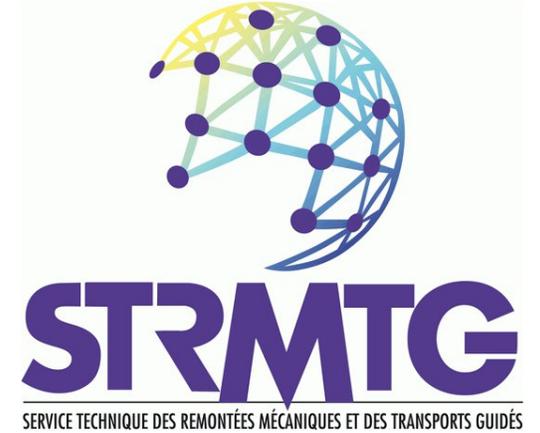




**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Journées d'échanges tramways et métros

11 juin 2025

Révision de l'IT tunnels TGU – avancement

Organisation du GT 2021-2023

■ MTE : DGITM / SRF1, Délégation Ministérielle à l'accessibilité,



■ EPSF

■ Services de secours : DGSCGC, BSPP, SDIS31



■ AOT (IDFM, SGP, SYTRAL, Métropole Européenne de Lille, Aix Marseille Provence Métropole, TISSEO collectivités, Rennes Métropole)

■ OQA :

■ Maîtres d'œuvre/ingénierie : EGIS Rail ARTELIA, BG, SETEC, TISSEO Ingénierie



■ UTP et Exploitants : RATP, KEOLIS Lyon, KEOLIS Rennes, RTM, TISSEO Voyageurs

■ Industriels :

■ Bureaux de contrôle et siège du STRMTG





Organisation du projet de texte

- Titres de chapitres retenus :

1 - Préambule

2 - Champ d'application

3 - Comportement au feu des matériaux de construction

4 - Comportement au feu des équipements et véhicules

5 – Installations de sécurité et véhicules

6 - Intervention des services de secours

7 – Exploitation et maintenance

- Annexe A1 Glossaire

- Annexe A2 Normes et documents réglementaires cités dans le texte

- Annexe A3 Tableau de synthèse des principales mesures pour les tunnels neufs

- Annexe A4 Tableau de synthèse des principales mesures pour les tunnels existants

- Annexe A5 Exigences véhicules

- Annexe A6 Tableau de synthèse pour l'implantation des installations de sécurité

Préambule - 5 objectifs de sécurité identifiés

- O1 - Limiter la cause, la puissance et la propagation d'un incendie et des fumées dans le tunnel et à bord des véhicules ;
- O2 - Spécifier la capacité des trains à rallier une gare ou station dans les situations d'exploitation non nominales ;
- O3 - Faciliter l'évacuation par leurs propres moyens des personnes transportées
- O4 - Faciliter l'intervention des services de secours, pour secourir au plus tôt les personnes, et lutter contre un incendie ;
- O5 - Permettre l'évacuation différée des personnes handicapées (PH), des personnes à mobilité réduite (PMR) et des personnes en difficulté ne pouvant s'évacuer par elles-mêmes



2. Champ d'application



- Tunnel nouveau mise en service pour les projets concernés par les dispositions des titres 2 et 3 du décret STPG
- Equipements rajoutés, renouvelés ou réaménagés pour les tunnels existants - sauf travaux qui nécessitent des modifications de génie civil ou impossibilité technique justifiée
- Tunnel existant précédemment exploité sans voyageurs et nouvellement exploité avec voyageurs

- Véhicules amenés à être mis en service dans le cadre des dispositions des titres 2 et 3 du décret STPG, circulant dans un tunnel nouveau ou existant d'une longueur supérieure à 100 mètres
- Véhicules faisant l'objet d'une reconduction de conception (conception antérieure à la présente IT)



5.2. Durée de fonctionnement et alimentation électrique des installations de sécurité

- **Exigence durée de fonctionnement a minima : 1 heure**
 - Éclairage de secours du matériel roulant
 - Fonctions de sécurité

Equipements de ventilation/ désenfumage
Eclairage de cheminement
Eclairage de signalisation
Système de communication entre le PCC et les personnes transportées
Prises électriques nécessaires à l'intervention des services de secours
Ascenseur pour les équipements des services de secours (le cas échéant)
Systèmes assurant la continuité des communications (le cas échéant)

5.3.1. Éclairage de cheminement

- Nécessité de mesure du niveau d'éclairement au niveau du sol des cheminements avant la mise en service ;
- Exigence d'uniformité longitudinale ;
- Possibilité d'éclairage continu (bandes LED) ou discontinu (luminaires) ;
- Exigence de hauteur d'implantation : déterminée dans l'objectif de limiter l'effet des fumées sur le niveau d'éclairement afin de conserver la visibilité du cheminement ;
- Si non permanent, commande par l'exploitant en station ou commande automatique par le système de contrôle commande de la ligne ou commande locale

5.6 Cheminement d'évacuation

- Conservation dimensions gabarit cercueil ou rectangle ;
- Ajout exigence de largeur et hauteur des portes d'extrémités de quai ;
- Ajout d'exigences de contraste, de hauteur de marche de 16 cm et de profondeur de marche de 28 cm (cf ERP) concernant les escaliers sur le cheminement et pour l'accès au quai depuis le cheminement
- **débat sur l'implantation préférentielle du cheminement au niveau du plancher des véhicules ou au niveau du radier**

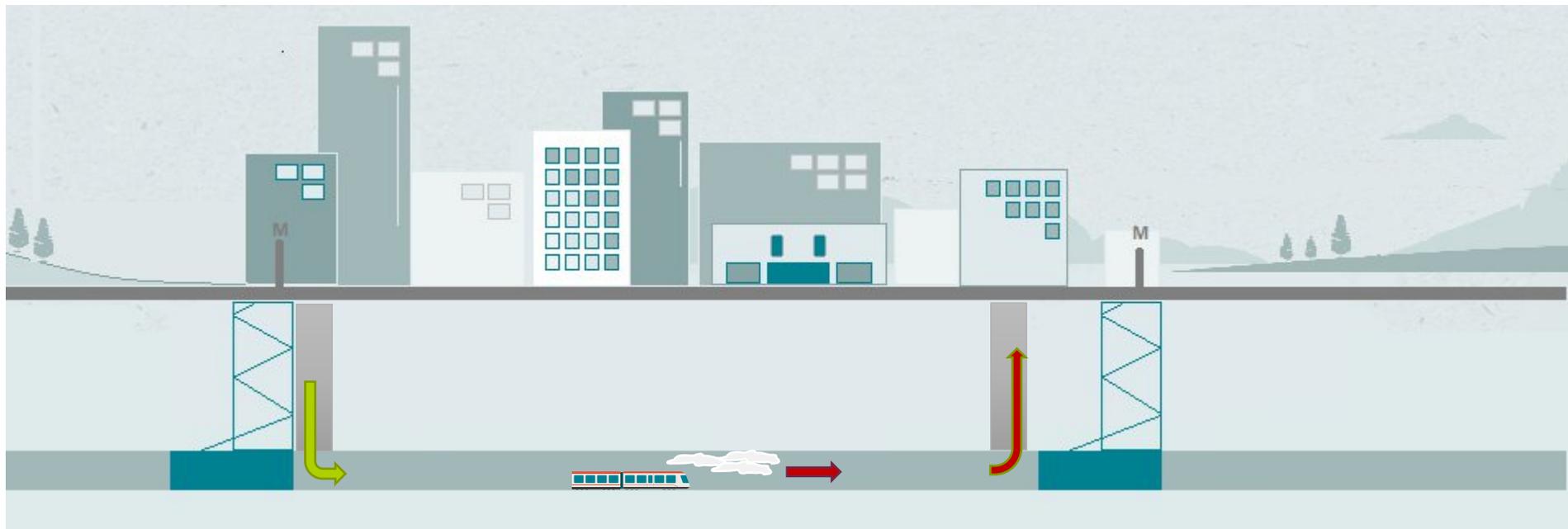
5.7 Equipements de ventilation/ désenfumage



- Rédaction de ce chapitre : pilotage
- Rédaction par objectifs
- Précision des paramètres de dimensionnement du système de ventilation / désenfumage (incendie de dimensionnement, DeltaP, puissance de feu)
- Ouverture vers des stratégies de désenfumage utilisées dans des tunnels dédiés à d'autres modes de transport (routier).
 - Objectifs liés au désenfumage longitudinal / transversal
 - Pas d'obligation de mise en œuvre du désenfumage transversal

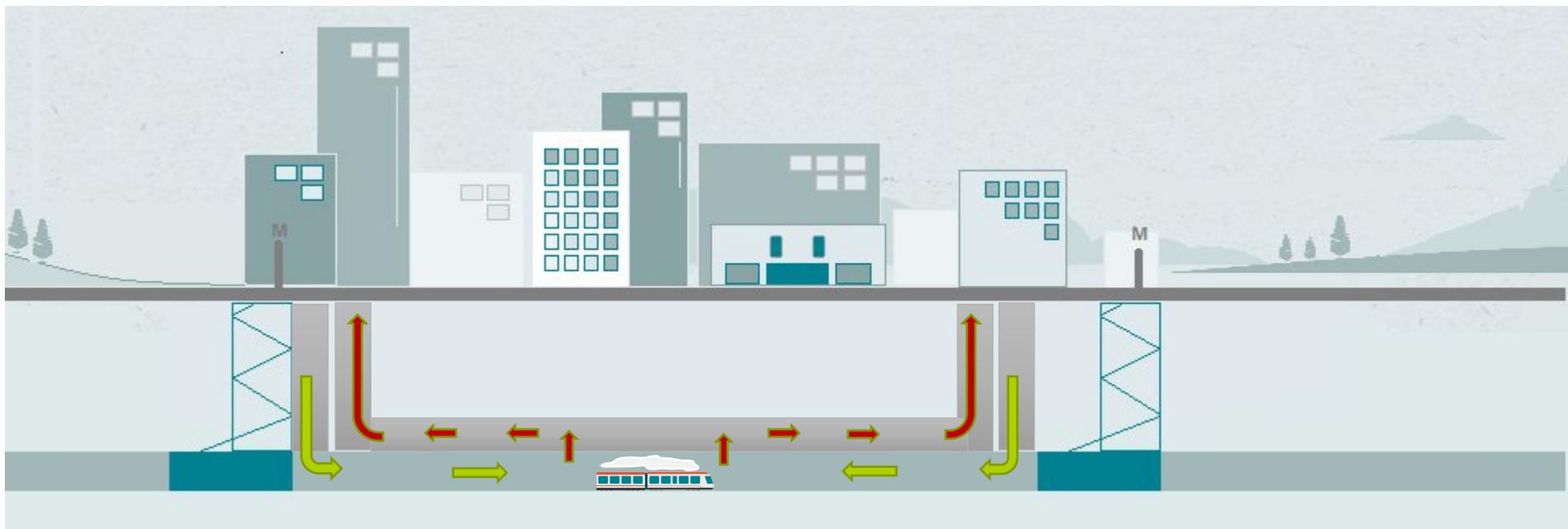
5.7 Equipements de ventilation/désenfumage

- Désenfumage longitudinal :



5.7 Equipements de ventilation/désenfumage

- Désenfumage transversal :



5.7 Equipements de ventilation/désenfumage

	Longitudinal	Transversal
Dimensionnement de l'incendie	5 MW (roues pneumatiques) 3 MW (roues métalliques)	
Interdistance	800 mètres entre incendie et extraction	400 mètres entre deux points d'extraction
Délai de mise en œuvre de la stabilisation de la ventilation	3 minutes après arrêt des circulations	
Vitesse de balayage	1,5 m/s	1 m/s vers le foyer
Particularités	Sens réversible	Possibilité de réaliser du longitudinal

6 Intervention des services de secours

- Rédaction de ce chapitre : pilotage DGSCGC
- Doctrine interne et commentaires remontés des SDIS des départements avec un système TGU en tunnel
- Exigences complémentaires pour :
 - Les ouvrages spécifiques d'accès des secours
 - Les accès en tête de tunnel ;
 - L'alimentation en eau pour l'incendie ;
 - Les moyens de communications pour les services de secours ;
 - Les moyens de transport spécifiques d'évacuation des personnes
- Nécessité de visite du tunnel et des ouvrages spécifiques par les services de secours avant l'ouverture d'une ligne à l'exploitation commerciale

7 Exploitation et maintenance

- Dispositions pour l'évacuation des voyageurs suite à un événement, préalable à une évacuation en station ou en tunnel :
 - liste de dispositions techniques et d'exploitation ;
 - application des consignes en cas d'évacuation, incluant la situation des personnes handicapées et des PMR ;
- Réalisation d'exercices de sécurité pour une ligne nouvelle ou à l'échelle de la zone de compétence d'une AOT pour les réseaux existants.

Travaux à venir en 2025

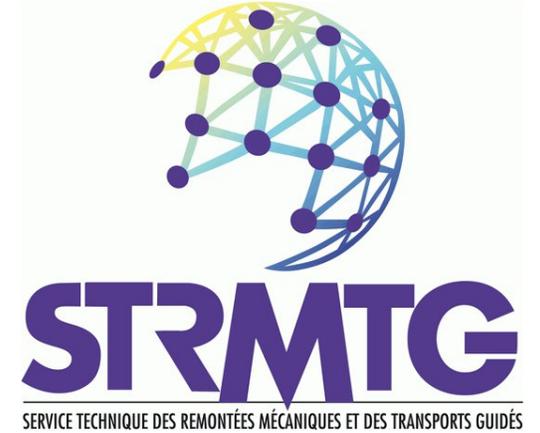


- Lancement de la consultation des partenaires par la DGITM + étude des impacts économiques
- Mise à jour du Guide d'application relatif au contenu de la notice tunnel et consultation de la profession
- Rédaction du Guide Technique CETU/STRMTG relatif au désenfumage des tunnels TGU et consultation de la profession



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention.